

Dossier R-4270-2024, phase 1  
Présentation de l'AQCIE-CIFQ  
Audience du 19 novembre 2024

La présentation de l'AQCIE-CIFQ reprend sommairement la preuve déjà déposée incluant quelques modifications ou ajustements rendus nécessaires à la suite d'informations obtenues lors des audiences

La présentation traite des sujets suivants :

- Le choix de l'année de référence pour les frais d'exploitation du Distributeur et du Transporteur;
- Examen des charges d'exploitation du Distributeur et du Transporteur;
- Collaboration avec les communautés autochtones
- Pratique réglementaire concernant les coûts liés à la maîtrise de la végétation
- Suivi relatif aux aides financières du Gouvernement

### **Le choix de l'année de référence.**

Selon HQT, les charges d'exploitation de l'année 2025 sont comparées aux données réelles de l'année 2023 puisqu'il s'agit d'une information financière probante et ne comportant aucun élément prévisionnel.

Données 2023 : - Transporteur : 1174,9 M\$ (B-0044, page 73)  
- Distributeur : 1796,0 M\$ (B-0044, page 73)

Les données réelles 2022 sont également disponibles

- Pour le Transporteur : 1101,1 M\$ (Rapport annuel 2022, B-0028, page 21)
- Pour le Distributeur : 1677,5 M\$ (B-0078, page 9)

Augmentation de 2023 vs 2022 :

- Transporteur : 6,7%
- Distributeur : 7,1%

**Étant donné la disponibilité des données réelles de l'année 2022 et l'augmentation importantes des frais d'exploitation de l'année 2023 par rapport à ceux de l'année 2022, l'AQCIE-CIFQ estime que l'année 2022 est plus appropriée que 2023 pour servir de référence quant à l'évolution des frais d'exploitation.**

**Il est de plus à noter que depuis 2020 dans le cas du Distributeur et depuis l'année 2022 dans le cas du transporteur, les frais d'exploitation n'ont pas l'objet d'une analyse et d'une approbation de la Régie.**

## **Examen des frais d'exploitation du Distributeur**

La preuve de l'AQCIE-CIFQ présente le détail des Charges d'exploitation selon la MCC par sous-activités (M\$)

- Pour les années réelles 2022 et 2023
- Pour l'année de base 2024
- Pour l'année témoin 2025

L'analyse de l'AQCIE-CIFQ traite des activités suivantes :

- Expertise et soutien technique aux opérations;
- Expérience client et commercialisation;
- Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux;

Expertise et soutien technique aux opérations

- Fournir l'expertise, l'ingénierie et le soutien technique

Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	58,1	74,7	82,1	86		
Hausse annuelle		<b>28,6%</b>	9,9%	4,8%	48,0%	15,1%

Les explications de HQT D dans sa preuve écrite concernant la période 2023-2025 indiquent l'utilisation des fonds additionnels, mais non leur justification en termes de montant.

Les explications de la hausse des coûts de 28,6% pour l'année 2023 fournies à l'audience :

À l'audience du 15 novembre, HQT D mentionne qu'il y a eu un déplacement de personnel, notamment des ingénieurs et que des coûts qui étaient capitalisés sont maintenant aux charges (NS, pages 125 à 128). Il y a eu une diminution correspondante aux coûts d'investissements, mais cela n'apparaît pas parce que les coûts transférés sont minimes par rapport aux coûts d'investissements.

Expérience client et commercialisation

Créer et fournir des services, des offres et des solutions énergétiques pour l'ensemble des clients.

Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	507,6	556,6	633,3	683,9		
Hausse annuelle		9,7%	<b>13,8%</b>	8,0%	34,7%	22,9%

Les explications de HQT D dans sa preuve écrite concernant la période 2023-2025 indiquent l'utilisation des fonds additionnels, mais non leur justification en termes de montant.

Les explications de la hausse des coûts de 13,8% pour l'année 2024 fournies à l'audience :

À l'audiences du 15 novembre, HQT D mentionne que l'intégration de Hilo et l'augmentation des efforts en efficacité énergétique et en gestion et promotion des activités en gestion de la puissance expliquent l'évolution des coûts sur la période.

(NS page 129)

Ces explications indiquent l'utilisation des fonds additionnels, mais non leur justification en termes de montant.

### Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux

- Assurer la gestion de la production et les mouvements d'énergie dans l'ensemble du réseau ;
- Planifier et exécuter les activités d'exploitation, tout en assurant leur réalisation en temps réel;
- Exercer le rôle de coordonnateur de la fiabilité auprès des instances nord-américaines.

#### Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	38,1	44,2	47,7	50,9		
Hausse annuelle		<b>16,0%</b>	7,9%	6,7%	33,6%	15,2%

Les explications de HQT D dans sa preuve écrite concernant la période 2023-2025 indiquent l'utilisation des fonds additionnels, mais non leur justification en termes de montant.

Aucun élément de preuve ne permet d'expliquer pourquoi ces frais ont connus une hausse des coûts de 16,0% pour l'année 2023.

## Total des frais d'exploitation du Distributeur

### Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	1 677,4	1796	1970,7	2123,9		
Hausse annuelle		7,1%	9,7%	7,8%	26,6%	18,3%

1 : inclut 190 M\$ : contrôle de la végétation

Sur la période 2022-2025, la hausse est de 446,5 M\$ soit 26,6%, incluant des coûts de 126 M\$ et 77 M\$ respectivement pour des pannes majeures des années 2022 et 2023.

L'AQCIE-CIFQ présente un tableau qui montre l'évolution de frais d'exploitation durant cette période avec des frais de pannes majeures prévisibles de 45 M\$.

	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	1 596,4	1 764,0	1 970,7	2 123,9		
Hausse annuelle		10,5%	11,7%	7,8%	33,0%	20,4%
	1	1,10	1,23	1,33		

Les événements météo sont fixés à 45 M\$

1: Incluant contrôle de la végétation de 190 M\$ en 2025

La hausse sur la période 2022-2025 s'élève alors à 33%.

À l'audience du 15 novembre, HQT D mentionne - il y a une stabilité du budget d'heures allouées aux pannes sans distinguer les pannes majeures des autres pannes

- les heures liées aux pannes majeures sont de la maintenance corrective. (NS, page 116)

Selon l'AQCIE-CIFQ, le coût de la maintenance corrective devrait être plus élevé que le coût des autres types de maintenance.

Il y aurait donc un coût supplémentaire dû aux pannes majeures, mais ce coût n'a pas été évalué.

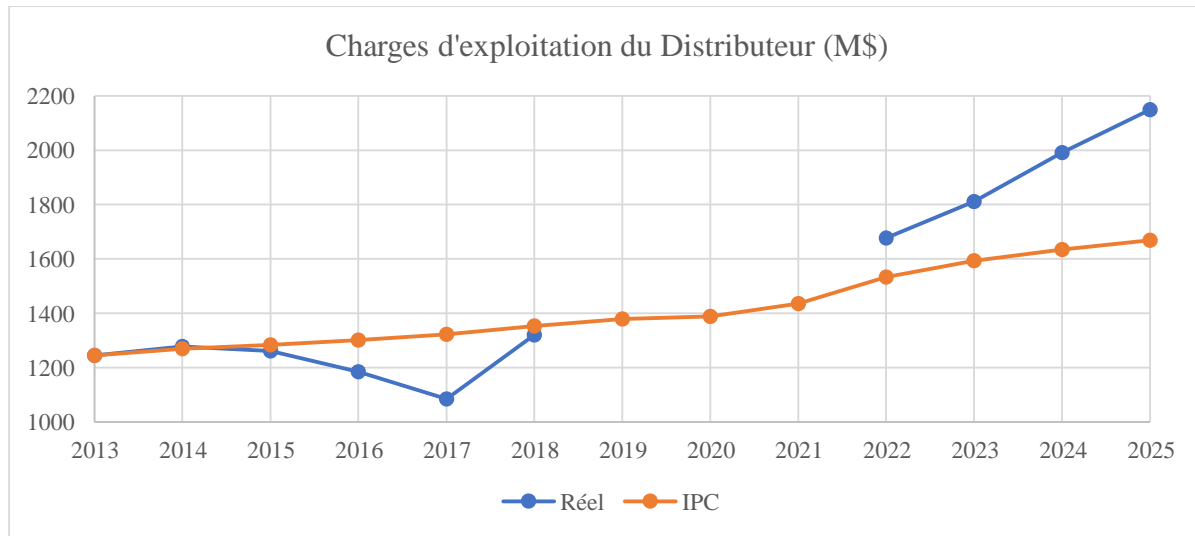
HQT D mentionne que des frais de 45 M\$ sont prévus pour les pannes majeures pour les années 2024 et 2025 (NS, page 116)

Pour bien apprécier l'évolution des frais d'exploitation sur la période 2023-2024, il convient de placer cette évolution dans un contexte historique sur une plus longue période.

### **Historique des frais du Distributeur**

Présentation d'un historique des frais d'exploitation du Distributeur sur la période 2013-2025

- Selon les données réelles;
- Selon une évolution des frais aurait suivi l'IPC du Canada.
- Années 2013-2018 et 2022 2023 : valeurs réelles
- Années 2024 et 2025 valeurs prévues
- De 2019 à 2021 valeurs non disponibles (*Loi sur la simplification*)



Évolution inquiétante à partir de 2022.

Lors de l’audience du 15 novembre, l’AQCIE-CIFQ a demandé de fournir les indicateurs ou les tests ou les mesures qui permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et l'efficacité des hausses de charges d’exploitation demandées par rapport aux besoins d'Hydro-Québec et aux exigences d'une saine gestion. (NS, page 144)

En réponse HQTd mentionne que ce qu’il y a en preuve est suffisant. Selon HQTd, la preuve décrit toutes les explications des augmentations à chacune des rubriques à partir de l’année 2023.

(NS, page 146)

Pour l’année 2023, HQTd se limite à dire qu’il s’agit de dépenses réelles et non prévisionnelles.

On peut constater que HQT D ne fournit aucun indicateur, test ou mesure qui permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et l'efficacité des hausses de charges d'exploitation demandées, mais fournit uniquement des explications quant à l'augmentation depuis 2023 des frais d'exploitation des différentes activités de la chaîne de valeur et des activités de soutien.

Étant donné les importantes hausses sur la période 2018-2023, et le manque de justification de hausses supplémentaires de 9,7% et 7,8% pour les années 2024 et 2025, l'AQCIE-CIFQ considère que ces hausses supplémentaires devraient être limitées.

**En conséquence, l'AQCIE-CIFQ recommande à la Régie de limiter la hausse annuelle des frais d'exploitation du Distributeur pour chacune des années 2024 et 2025 à l'IPC du Canada, soit 2,6% pour l'année 2024 et 2,1% pour l'année 2025 et ainsi de fixer les frais d'exploitation du Distributeur à 1 877,9 M\$ pour l'année 2025 incluant 190 M\$ pour le contrôle de la végétation et en excluant 3,5 M\$ de contributions GES.**

Cette recommandation se justifie d'autant plus que, comme le montre la figure ci-haut, avant l'année 2019 le Distributeur s'est montré efficace en maintenant ses frais d'exploitation inférieurs à l'IPC.

Le tableau ci-dessous illustre la recommandation de l'AQCIE-CIFQ

	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>
Frais d'exploitation	1 677,4	1 796,0	1 842,7	1 881,4
Hausse annuelle			2,6%	2,1%

1: Incluant contrôle de la végétation de 190 M\$ en 2025

**Si la Régie retient la proposition du HQT D de capitaliser les coûts de 190 M\$ liés au contrôle de la végétation, la recommandation de l'AQCIE-CIFQ est de fixer les frais d'exploitation du Distributeur à 1687,9 M\$**

## Frais d'exploitation du Transporteur

Analyse semblable à celle réalisée pour le Distributeur est présentée au mémoire. L'AQCIE-CIFQ reprend l'analyse de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations et l'analyse du Total des frais d'exploitation

- Expertise et soutien technique aux opérations;

### Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	85,2	119,5	129,1	135,5		
Hausse annuelle		40,3%	8,0%	5,0%	59,0%	13,4%

À l'audience du 15 novembre, HQT D mentionne qu'il y a eu un déplacement de personnel, notamment des ingénieurs et que des coûts qui étaient capitalisés sont maintenant aux charges. Il y a eu une diminution correspondante aux coûts d'investissements, mais cela n'apparaît pas parce que les coûts transférés seraient minimales par rapport aux coûts d'investissements. (NS, page 125 à 128)

La différence de 34,3 M\$ entre les frais de 2022 et 2023 (119,5-85,2) , représente près de 1% des RR de HQT (34,3/3546).

L'impact potentiel sur les revenus requis du Transporteur n'est pas négligeable.

Il s'agit d'une information nouvelle obtenue lors de l'audience du 15 novembre.

Selon l'AQCIE-CIFQ, il y a lieu que HQT D présente l'impact du déplacement du personnel et des frais d'expertise qui étaient auparavant capitalisés.

De plus, étant donné l'impact potentiel sur les revenus requis, l'AQCIE-CIFQ considère que la Régie doit se prononcer sur le changement quant à la capitalisation des coûts d'ingénierie, tout comme elle est appelée à le faire concernant les coûts liés à la maîtrise de la végétation.

### **Total des frais d'exploitation du Transporteur.**

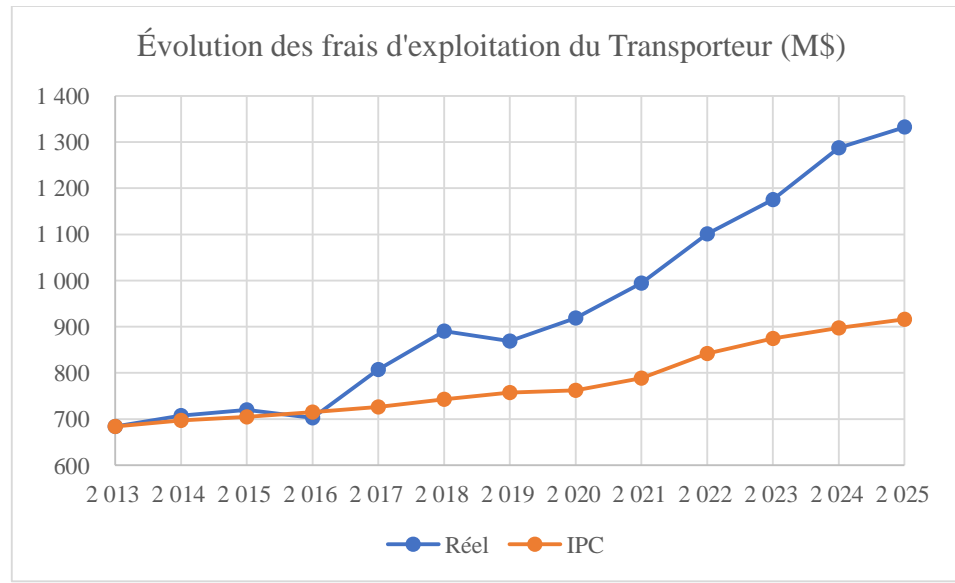
#### Évolution des frais d'exploitation

	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	1 101,0	1174,9	1287,6	1332,2		
Hausse annuelle		6,7%	9,6%	3,5%	21,0%	13,4%

1: Incluant contrôle de la végétation de 82,2 M\$ en 2025

Pour mieux apprécier l'évolution récente du total des frais d'exploitation, il convient de situer dans un historique plus long. Ainsi, l'AQCIE-CIFQ présente un historique sur la période 2013-2025

- Selon les données réelles;
- Selon une évolution des frais aurait suivi l'IPC du Canada.
- Années 2013-2023: valeurs réelles
- Années 2024 et 2025 valeurs prévues



L'évolution des frais d'exploitation est inquiétante, surtout à partir de l'année 2019.

Pour les frais d'exploitation du Transporteur, HQT D ne présente pas non plus d'indicateur, test ou mesure qui permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et l'efficacité des hausses de charges d'exploitation demandées, mais fournit uniquement des explications quant à l'augmentation des frais d'exploitation des différentes activités de la chaîne de valeur et des activités de soutien depuis 2023.

Étant donné l'ampleur de la hausse surtout sur la période 2019-2023, l'AQCIE-CIFQ est d'avis que la justification d'une hausse supplémentaire de 9,6 % pour l'année 2024 et de 3,5% pour l'année 2025 n'est pas démontrée, et que des mesures devraient être prises dès le dossier actuel afin de limiter les frais.

**En conséquence, l'AQCIE-CIFQ recommande à la Régie de limiter la hausse annuelle des frais d'exploitation du Transporteur à 2,6 % pour l'année 2024 et 2,1% pour l'année 2025, soit le taux correspondant à l'IPC du Canada prévu pour l'année 2024 et 2025.**

**Ainsi l'AQCIE-CIFQ recommande à la Régie de fixer les frais d'exploitation du Transporteur à 1205,4 M\$ pour l'année 2024 et à 1230,8 M\$ pour l'année 2025.**

Le tableau ci-dessous illustre la recommandation de l'AQCIE-CIFQ

	2022	2023	2024	2025 <sup>1</sup>	Hausse 2025vs 2022	Hausse 2025vs 2023
Frais d'exploitation	1 101,0	1 174,9	1 205,4	1 230,8		
Hausse annuelle			2,6%	2,1%	4,8%	4,8%

1: Incluant contrôle de la végétation de 82,2 M\$ en 2025

**Si la Régie retient la proposition du HQTd de capitaliser les coûts de 82,2 M\$ liés au contrôle de la végétation, la recommandation de l'AQCIE-CIFQ est de fixer les frais d'exploitation du Transporteur à 1148,6 M\$ pour l'année 2025.**

## **Collaboration avec les communautés autochtones**

Conclusion de l'AQCIE-CIFQ :

**Selon l'AQCIE-CIFQ, dans le cas des projets d'investissements qui impliqueraient des communautés autochtones, il apparaît nécessaire que l'information qui sera fournie à la Régie présente l'impact financier de cette implication.**

## **Pratique réglementaire concernant les coûts liés à la maîtrise de la végétation**

Le mémoire présente l'analyse de l'AQCIE-CIFQ, et formule la conclusion suivante :

**Les clients représentés par l'AQCIE-CIFQ font face à une concurrence mondiale de plus en plus sérieuse et le tarif L en particulier a perdu de sa compétitivité par rapport aux coûts des factures d'électricité par les usines concurrentes hors-Québec. Conséquemment, bien que la proposition d'HQ soit non orthodoxe quant aux principes réglementaires, toute mesure permettant de réduire la hausse des tarifs dès maintenant, doit être considérée.**

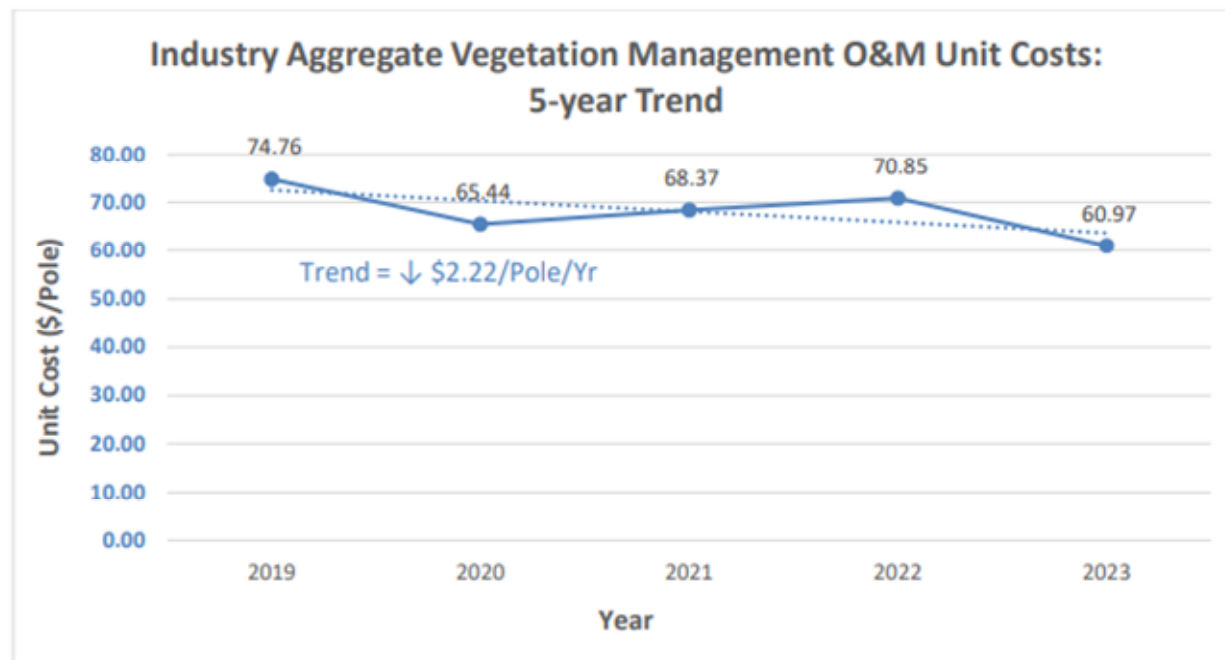
En lien avec les commentaires de l'AQCIE-CIFQ relatifs aux coûts liés à la maîtrise de la végétation, il convient de s'interroger sur l'efficacité du Distributeur à ce sujet. Le dernier balisage effectué par le Distributeur remonte à 2016 (Pièce [A-0067](#), p. 148 et Dossier R-4011-2017, décision [D-2018-025](#), parag. 389 et pièce [B-0102](#))

Selon le Tableau ci-dessous extrait de la pièce [B-0078](#), les coûts unitaires de maîtrise de la végétation du Distributeur ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2023. Le Distributeur prévoit une augmentation supplémentaire de 12 % entre 2023 et 2025.

	Données réelles					Année base	Année témoin
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Distribution							
Coûts complets (M\$) <sup>1</sup>	91	112	136	134	163	171	190
Nombre de portées (k)	151	171	203	188	208	220	222
Coûts unitaires	603 \$	657 \$	670 \$	711 \$	785 \$	778 \$	857 \$
Augmentation		9%	2%	6%	10%	-1%	10%
Augmentation cumulative		9%	11%	18%	30%	29%	42%

Source : pièce [B-0078](#), p. 23

Nous soumettons que l'Ontario est possiblement un meilleur comparatif que le Texas ou la Nouvelle-Écosse pour comparer les coûts de maîtrise de la végétation. **En Ontario, les distributeurs d'électricité subissent aussi des événements extrêmes dus aux changements climatiques, ont traversé aussi la COVID-19, l'inflation, etc. Cependant, en Ontario les coûts unitaires y ont diminué de 18,4 % entre 2019 et 2023. Nous demandons à la Régie d'ordonner au Distributeur de déposer une étude de balisage des activités et coûts de maîtrise de la végétation, lors du prochain dossier tarifaire.**



Source : Commission de l'énergie de l'Ontario, 2024, [Activity and Program-based Benchmarking \(APB\) - 2023 Unit Cost Report](#), p. 14.

Nous en profitons pour inviter la Régie à consulter ce rapport publié chaque année par l'OEB que l'AQCIE-CIFQ dépose et qui permet de comparer la performance des distributeurs ontariens selon différentes activités (ex. facturation, maîtrise de la végétation, exploitation et maintenance des lignes, etc.) afin d'encourager l'amélioration continue de ces distributeurs.

### **Suivi relatif aux aides financières du Gouvernement**

La Régie demandait au Distributeur de déposer les montants des aides financières du Gouvernement allouées en soutien à l'achat d'équipements servant à la biénergie par l'entremise du Bureau de la transition climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le Distributeur refuse de faire ce suivi au motif qu'il n'est pas propriétaire de l'information relative aux aides financières du Gouvernement et n'est, de ce fait, pas en mesure de donner suite à ce suivi. Il déclare également ne faire aucun suivi des aides financières du gouvernement pour le projet biénergie.

**Afin de faciliter le partage des informations pertinentes au suivi de ce dossier, l'AQCIE-CIFQ dépose l'information disponible sur le site internet du MELCCFP quant à ces aides financières : [Tableau Synthèse Budgets et dépenses 2022-2023 - Action climatique du Québec](#), p. 6).**